



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 12 avril 2022 à 19 h 30, qui se tiendra au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2022-004	Requérant :	Développements Immobiliers RFR inc.
	Numéro de cadastre :	6062122
	Adresse civique :	765, route Saint-Jean-Baptiste
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin de permettre le remplacement des menus du service au volant du restaurant Tim Horton par des menus électroniques.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait pour effet de permettre l'installation d'enseignes-écrans alors que le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Au paragraphe b) de l'article 11.4, prohibe toute enseigne-écran ;• À l'article 11.17, prévoit que toute enseigne détachée doit donner sur une rue ou une voie publique ;• À l'article 11.19, permet une seule enseigne détachée par bâtiment ;• À l'article 11.20, permet comme matériaux : le bois massif, l'uréthane haute densité imitant le bois et le métal.• À l'article 11.21, permet uniquement l'éclairage par réflexion.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, ce 18 mars 2022.

Daniel LeBlanc
Directeur général
Secrétaire-trésorier





Sainte-Martine
Entre terres et rivières

Certificat de publication de l'avis public concernant la demande de dérogation mineure numéro 2022-004 relative au 765, route Saint-Jean-Baptiste

Je, Daniel LeBlanc directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Martine, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure numéro 2022-004 relative au 765, route Saint-Jean-Baptiste à la Municipalité de Sainte-Martine à l'hôtel de ville de Sainte-Martine en date du 18 mars 2022.

Tel que prévu au Règlement numéro 2019-337 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Martine adopté le 12 février 2019 par le conseil municipal, je, Daniel LeBlanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Martine, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis la demande de dérogation mineure numéro 2022-004 relative au 765, route Saint-Jean-Baptiste, sur le site Web de la Municipalité de Sainte-Martine en date du 18 mars 2022.

Daniel LeBlanc
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Date

